



Probe Gold annonce avoir reçu l'approbation des actionnaires concernant le plan d'arrangement proposé avec Fresnillo

TORONTO, le 13 janvier 2026 – Probe Gold Inc. (« Probe » ou la « Société ») (TSX : PRB) (OTCQB : PROBF) est heureuse d'annoncer que lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de Probe (les « **actionnaires** ») tenue le 13 janvier 2026 (l'« **assemblée** »), les actionnaires ont voté en faveur de la résolution spéciale (la « **Résolution relative à l'arrangement** ») qui approuve le plan d'arrangement précédemment annoncé (l'« **arrangement** ») visant la Société, Fresnillo plc, Prestadora de Servicios Jarillas, S.A. de C.V. et Fresnillo Quebec Acquisition Inc. (l'« **acquéreur** »), en vertu duquel toutes les actions émises et en circulation du capital de la Société (les « **actions** ») seront acquises par l'acquéreur pour une contrepartie en espèces de 3,65 \$ par action.

La résolution relative à l'arrangement requiert l'approbation d'au moins (i) 66 2/3 % des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés par procuration à l'assemblée, et (ii) une majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés par procuration à l'assemblée (à l'exclusion des voix correspondant aux actions détenues par certains administrateurs et hauts dirigeants de la Société, dont les actions devaient être exclues conformément au *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (les « **porteurs minoritaires** »)). Les détails des résultats du vote à l'assemblée sont présentés ci-dessous :

Total des voix exprimées

Nombre total des voix exprimées à l'assemblée	140,801,231
Nombre total des voix exprimées EN FAVEUR de la résolution relative à l'arrangement	124,785,713
Pourcentage des voix exprimées EN FAVEUR de la résolution relative à l'arrangement	88.63%

Voix des porteurs minoritaires exprimées

Nombre de voix des porteurs minoritaires exprimées à l'assemblée	133,909,592
Nombre de voix des porteurs minoritaires exprimées EN FAVEUR de la résolution relative à l'arrangement	117,894,074
Pourcentage des voix des porteurs minoritaires exprimées EN FAVEUR de la résolution relative à l'arrangement	88.04%

Un rapport sur les résultats du vote lors de l'assemblée sera déposé sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Probe prévoit de comparaître de nouveau devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (la « **Cour** ») le 19 janvier 2026 afin d'obtenir une ordonnance définitive approuvant l'arrangement. La réalisation de l'arrangement demeure soumise aux conditions de clôture

habituelles, y compris l'approbation de la Cour. La réalisation de l'arrangement devrait avoir lieu vers le 21 janvier 2026, sous réserve du respect (ou de la levée) des dernières conditions à remplir.

À propos de Probe Gold Inc.

Probe Gold Inc. est une société d'exploration aurifère canadienne de premier plan qui se concentre sur l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés aurifères à fort potentiel. La Société est bien financée et se consacre à l'exploration et au développement de projets aurifères de haute qualité. Elle détient notamment 100 % de son actif phare, le projet aurifère Novador au Québec, qui contient plusieurs millions d'onces au Québec, ainsi qu'un projet, Detour Gold, au Québec, qui en est à ses débuts. Probe contrôle un vaste ensemble de terrains d'exploration d'environ 1 798 kilomètres carrés dans certaines des ceintures aurifères les plus prolifiques du Québec.

Au nom de Probe Gold Inc.

Dr David Palmer,

Président et chef de la direction

Pour plus d'informations :

Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.probegold.com ou communiquer avec :

Seema Sindwani

Vice-présidente des relations avec les investisseurs

info@probegold.com

+1 416 777 9467

Information prospective

Le présent communiqué de presse contient de l'« information prospective » et des « déclarations prospectives » (collectivement, l'« information prospective ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective peut se reconnaître à l'emploi de termes et d'expressions comme « peut », « pourrait », « devrait », « serait susceptible de », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « planifier », « prévoir », « croire » ou « continuer », à la forme affirmative ou négative et d'autres expressions semblables, y compris le renvoi à des hypothèses, bien que l'information prospective ne contienne pas toujours ces termes et expressions. Ces déclarations comprennent notamment les déclarations concernant le calendrier de clôture de l'arrangement.

En outre, les déclarations faisant référence à des attentes, des intentions, des projections ou d'autres faits ou circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les déclarations contenant de l'information prospective ne sont pas des faits passés, mais représentent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements ou des circonstances futurs.

L'information prospective est fondée sur les croyances et les hypothèses de la direction ainsi que sur les renseignements dont celle-ci dispose actuellement. Bien que l'information prospective contenue dans le présent document soit fondée sur des hypothèses que nous estimons raisonnables, les investisseurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces renseignements, car les résultats réels pourraient différer de l'information prospective.

L'information prospective comporte des risques et des incertitudes connus et inconnus, dont bon nombre échappent à notre contrôle, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont divulgués, de façon expresse ou implicite, dans cette information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les facteurs de risque présentés plus en détail à la rubrique « Risk Factors » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la société relative à l'assemblée déposée sur SEDAR+. Ces risques et incertitudes peuvent également comprendre les questions relatives à l'arrangement, l'incapacité des parties à obtenir l'approbation nécessaire du tribunal ou à satisfaire autrement aux conditions de la réalisation de l'arrangement, l'incapacité des parties à obtenir ces approbations ou à satisfaire à ces conditions en temps opportun, les coûts importants liés à l'arrangement ou les passifs inconnus, l'incapacité à obtenir les avantages escomptés de l'arrangement et la conjoncture économique générale. Le défaut d'obtenir l'approbation nécessaire de la Cour ou le défaut des parties de satisfaire aux conditions de la réalisation de l'arrangement ou de réaliser l'arrangement, pourrait avoir pour conséquence que l'arrangement ne soit pas réalisé selon les modalités proposées, voire

qu'il ne soit pas réalisé du tout. De plus, si l'arrangement n'est pas réalisé et que la société continue d'être une entité cotée en bourse, il existe des risques que l'annonce de l'arrangement proposé et l'affectation de ressources importantes de la société à la réalisation de l'arrangement aient une incidence sur ses activités et ses relations stratégiques (y compris avec ses employés, clients, fournisseurs et partenaires actuels et potentiels), ses résultats d'exploitation et ses activités en général, et puissent avoir un effet défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses perspectives actuelles et futures.

Par conséquent, toute l'information prospective contenue dans le présent document est soumise aux mises en garde qui précèdent, et rien ne garantit que les résultats ou les développements que nous anticipons se réalisent ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Sauf indication contraire ou si le contexte l'indique autrement, l'information prospective contenue dans le présent document représente nos attentes à la date des présentes ou à la date à laquelle elles sont autrement indiquées, selon le cas, et sont susceptibles de changer après cette date. Toutefois, nous déclinons toute intention, obligation ou engagement de mettre à jour ou de modifier cette information prospective, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf si la loi applicable l'exige.